

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

Etaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL, Laurent MINTEC et Flore MEFORT.

Absents excusés : Bruno JAFFRE.

Secrétaire de séance : Laurent MINTEC.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

1°) Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2015 :

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, pour l'année 2015, les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	10.71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.82 %

2°) Budgets primitifs 2015 :

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par treize voix « pour » et une abstention (Daniel HUIBAN), le Conseil Municipal arrête les budgets primitifs 2015 de la façon suivante :

a) Budget principal :

Section de fonctionnement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 965 993.61 €

Section d'investissement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 488 673.22 €

Vote :

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15

Nombre de conseillers municipaux présents 14

Pour 13

Abstention 1

b) Budget du service « eau et assainissement » :

Section de fonctionnement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 233 135.17 €

Section d'investissement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 159 867.71 €

Vote :

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15

Nombre de conseillers municipaux présents 14

Pour 13

Abstention 1

Remarques :

Hélène CHARPENTIER demande si les chapiteaux, dont l'acquisition est prévue au budget, seront loués aux particuliers. Jean-Pierre GUILLORE répond que les conditions d'utilisation de ceux-ci n'ont pas encore été débattues. Ils seront sans doute prêter aux associations, mais les conditions n'ont pas encore été fixées. Christine KERDRAON demande qui se chargera du montage et démontage. Jean-Pierre GUILLORE indique que ceux-ci seront réalisés par les agents des services techniques et qu'une convention sera à passer avec les associations pour leur utilisation. Laurent MINTEC demande quelle est la durée de la garantie de ce matériel. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il n'a pas pour l'instant d'élément de réponse à ce sujet. Il indique également que remplacer l'abri de Troysol détruit par la tempête coûterait plus cher que l'acquisition de chapiteaux qui pourront être utilisés ailleurs qu'à Troysol.

Daniel HUIBAN fait remarquer que la section d'investissement est en baisse alors que la section de fonctionnement reste stable et que le virement à la section d'investissement est moindre par rapport à 2014. Joël DERRIEN répond que la dotation de l'Etat a diminué et que SAINT-THURIEN n'est pas trop à plaindre par rapport à d'autres communes.

Daniel HUIBAN s'interroge sur le choix de créer une agence postale à la mairie. Ce choix est-il judicieux ? Il précise qu'il est pour la préservation des services de la Poste mais pense que les locaux de la médiathèque sont plus adaptés

et qu'ils ne nécessitent pas d'aménagement (coût moins élevé pour la Commune). De plus, il trouve anormal que le personnel communal ait connaissance des lettres recommandées ou autres que peuvent recevoir les usagers ; toutefois, il fait entièrement confiance à la discrétion du personnel. Il pense qu'il faut différencier l'agence postale de la mairie. Flore MEFORT répond qu'il s'agirait de personnel communal quand même, que ce soit à la médiathèque ou à la mairie. Françoise GOLIES indique que les usagers auront accès au service toute la semaine puisque la mairie est ouverte du lundi au samedi à midi. Jean-Pierre GUILLORE indique que conserver le service dans le bâtiment actuel de la poste n'est pas possible pour des raisons de personnel (absences pour maladie, congés...) ; il faudrait fermer la poste pour ouvrir la mairie ou inversement. Joël DERRIEN fait remarquer que le personnel communal est tenu au secret professionnel. Daniel HUIBAN s'interroge aussi sur le versement de l'indemnité. Actuellement, la poste indique qu'elle sera versée pendant la durée de la convention, à savoir 9 ans, renouvelable 1 fois. Fabienne LE GALL précise que les services de la poste peuvent également être transférés dans un commerce. Oui, mais les services délivrés sont moindres : retrait d'espèces moins élevé... Jean-Pierre GUILLORE indique que la Poste subventionne les travaux d'aménagement à hauteur de 15.000 €, verse une prime d'installation de 3.000 € et que l'indemnité mensuelle s'élève à 1.000 €. Il précise également que l'aménagement prévu permet également d'améliorer les conditions de travail et d'accueil à la mairie.

Daniel HUIBAN demande des renseignements complémentaires concernant la réalisation d'études supplémentaires pour les zonages eaux pluviales et eaux usées. Ces deux études doivent être réalisées afin de se mettre en conformité avec le projet de carte communale.

Daniel HUIBAN indique qu'il ne trouve pas normal que la commune paie une participation à la COCOPAQ pour le SPANC.

Il est précisé à Laurent MINTEC que la redevance pollution est basée sur la consommation d'eau.

3°) Construction du réservoir d'eau potable et de l'interconnexion avec la Commune de Querrien : approbation de l'avant-projet et demandes de subvention :

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée l'avant-projet de construction du réservoir d'eau potable et de l'interconnexion avec la Commune de Querrien établi par le maître d'œuvre, G2C Environnement. Il indique que ce réservoir, d'une capacité de 500 m³ (2 x 250 m³), sera construit au lieu-dit « Le Roué ». Le réseau d'adduction du réservoir sera implanté sur la Route Départementale n° 23 et, en partie, sous chemin rural. Le réseau d'interconnexion avec la Commune de Querrien sera positionné sur la Route Départementale n° 23 en direction de Querrien jusqu'à la limite de la Commune. Le Maire présente le fonctionnement futur du réseau d'eau potable et du nouveau réservoir, le calendrier prévisionnel des travaux ainsi que l'estimation financière qui s'élève à 1 181 838 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de l'interconnexion avec la Commune de Querrien,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Général du Finistère et de tout autre financeur.

Remarques :

Daniel HUIBAN s'interroge sur le besoin de renforcer le réseau électrique compte tenu de la puissance des pompes qui seront installées.

Jean-Pierre LE DUGOU précise, qu'après les travaux, la pression sera plus importante sur le réseau et que le service risque d'être confronté à un plus grand nombre de fuites qu'actuellement.

Daniel HUIBAN demande ce qu'il adviendra de l'actuel château d'eau. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il sera démoli, mais que le coût de cette démolition n'est pas inclus dans l'opération citée ci-dessus.

Joël DERRIEN indique, qu'à priori, la participation du Conseil Général du Finistère s'élèvera bien à 202 000 €.

4°) Rénovation thermique de l'école – audit énergétique : approbation et demandes de subventions :

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'avant de lancer tous travaux liés à la rénovation énergétique de l'école, il convient de réaliser un audit énergétique. Le coût de cet audit a été estimé par le conseiller énergie de la Commune à 5.000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation d'un audit énergétique du groupe scolaire situé Rue du Poulou à SAINT-THURIEN,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et un fonds de concours au titre des économies d'énergie auprès de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé.

Laurent MINTEC est surpris du coût annoncé pour l'audit.

5°) Adhésion 2015-2017 au Conseil en Energie Partagé : convention :

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la convention signée en janvier 2012 avec Quimper Cornouaille Développement pour l'adhésion au conseil en énergie partagée est arrivée à son terme le 31 décembre 2014. Cette assistance consiste à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques par la mise à

disposition d'un conseiller énergie chargé de faire le bilan des dépenses annuelles et d'assister les communes dans la mise en œuvre de projets liés aux économies d'énergie. Le coût de cette adhésion s'élève pour 2015 à 1.05 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion 2015-2017 au Conseil en Energie Partagé avec Quimper Cornouaille Développement avec effet au 1^{er} février 2015.

6°) Maintenance de l'éclairage public : convention :

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la convention pour l'entretien de l'éclairage public signée avec la SEMEE, dont le siège est situé à BAYE, est arrivée à son terme le 31 décembre 2014.

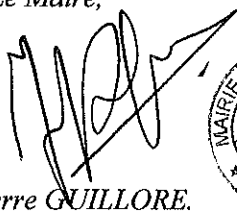
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler la convention pour l'entretien de l'éclairage public avec la SEMEE, dont le siège est situé à BAYE, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

7°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Nicolas LE NAOUR demande s'il est possible de demander aux agents des services techniques de compléter des fiches de travaux incluant le temps passé pour chaque tâche. Jean-Pierre GUILLORE répond que ces fiches existent mais ne sont pas complétées régulièrement. Il va être demandé aux agents de le faire à présent. Ces données sont intéressantes pour connaître le temps passé pour les besoins du service eau et assainissement, ainsi que pour facturer les tontes de la pelouse du centre de secours.
- b) Ginette MINIOU demande si les élus ont connaissance de la date d'ouverture de l'alimentation. Jean-Pierre GUILLORE l'informe qu'il n'a pas connaissance d'éléments nouveaux à ce sujet ; il sait juste que le fonds de commerce est vendu.
- c) Marie-Hélène PITON demande que le numéro de téléphone d'astreinte des services techniques paraisse sur la lettre d'information.
Réponse : Lors de la réunion de la commission information-communication du 25 mars 2015, la question a été soulevée et les élus présents ont décidé de ne pas faire figurer ce numéro sur la lettre d'information. Celui-ci est affiché à l'extérieur de la mairie.
- d) Marie-Hélène PITON demande si la population peut être avisée des fermetures de la mairie le samedi matin.
Réponse : l'information paraît dans la presse et est affichée à l'extérieur de la mairie.
- e) Fabienne LE GALL demande s'il est possible de dynamiser le site internet de la commune. Jean-Pierre GUILLORE répond que c'est à voir avec Laurent MINTEC en charge de la communication.
- f) Marie-Hélène PITON questionne sur la mise en place d'un panneau d'affichage pour les associations.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 8 avril 2015

Le Maire,



Jean-Pierre GUILLORE.

